

#### Le mot du Maire



En dépit de nos atouts géographiques (porte des Vosges, pied du Ballon d'Alsace) et environnementaux (sentiers de randonnée, forêt, domaine skiable, ...) notre ville demeure très pauvre en matière d'hébergement et d'accueil touristique. Une situation anormale pointée du doigt dans plusieurs études qui soulignent un taux d'hébergement temporaire très inférieur à la moyenne de celui des villes de notre taille. Alors comment ne pas s'étonner, après la fermeture du restaurant le 1190, de la fermeture en catimini de l'hôtel du Paradis des Loups ?

Quelle que soit la façon de considérer le sujet, arnaque montée de longue date ou summum de l'incompétence commerciale, la fermeture de l'hôtel du Paradis des Loups est l'épilogue de la conduite choquante de celui qui, derrière le paravent de sociétés, tire les ficelles.

Du côté de la compétence commerciale les alertes pleuvent depuis de nombreuses années sans aucun effet sur la conduite de l'établissement. Il est bien sûr commode aujourd'hui de s'abriter derrière les effets de la crise sanitaire ou, pourquoi pas, derrière l'effet des travaux d'urbanisme, mais comment expliquer que dans le même temps tous les gîtes et restaurants locaux font salle comble et refusent du monde ? Combien de clients ont dû être emmenés sur un hôtel belfortain par des élus ou des commerçants bienveillants après avoir trouvé porte close ? Combien d'autres ont dû errer dans la ville avec leurs bagages en attendant que la porte leur soit ouverte ? Et où trouver trace de la moindre politique commerciale, de la moindre implication dans les événements locaux qui, bien qu'effectivement encore trop peu nombreux, attirent une clientèle cosmopolite : Eurockéennes, fête du Ballon, Tour de France, Contreforts, montée du Ballon, Fort en musique, GiroTrail, ... et que

L'hôtel du Paradis des Loups au début du XX<sup>e</sup> siècle



dire des tarifs extravagants ? La litanie pourrait ainsi se poursuivre sur des pages entières.

Du côté de l'opération immobilière l'arnaque a été flairée de longue date mais la plupart ont refusé d'y croire. Se jouant de la volonté politique locale de maintenir, à juste titre, un site d'accueil hôtelier au pied du Ballon d'Alsace, dans une ville qui compta par le passé plusieurs hôtels prospères mais dont la facture et les capacités limitées ne correspondaient plus aux modes de vie actuels, monsieur Bergdoll a monté une opération immobilière destinée à récupérer le maximum de subventions tout en alimentant ses autres sociétés par la construction de l'immeuble. Dès le début quelques voix se sont élevées soupçonnant l'arnaque, notamment lorsque le projet a vu son envergure hôtelière diminuer de moitié au profit de la création de locaux commerciaux proposés à la vente. En effet, peu après le lancement de la construction la capacité hôtelière se voyait réduite à 14 chambres, un volume insuffisant pour amortir les frais de structure ou attirer les tour-opérateurs qui ont besoin d'une capacité correspondant à un bus de voyage. Ceux-ci n'avaient dès lors plus qu'à s'adresser à l'hôtel Le Louisiane à Andelnans, une autre propriété de l'intéressé ; vous avez dit bizarre ?

Aujourd'hui, flairant le filon du Grand Site National et se jouant de la crédulité de quelques élus, monsieur Bergdoll a jeté son dévolu sur la partie sommitale du Ballon d'Alsace. Espérons que les yeux se seront suffisamment décillés à présent pour que le désastre ne se renouvelle pas et que l'activité touristique que mérite le nord du Territoire de Belfort ne soit pas à nouveau sacrifiée pour les intérêts d'un individu peu scrupuleux qui de plus se moque ouvertement des Giromagniens en interdisant l'accès aux places de parking de l'hôtel par des barrières de chantier nauséabondes ! Vous avez dit sabotage ?

Christian Coddet



## Rencontre avec Emmanuelle Helbert

Emmanuelle Helbert a pour fonctions: l'urbanisme, la voirie, les suivis techniques des chantiers et des projets. C'est dire si son poste est important et indispensable en cette période de restructuration de la ville. Membre du personnel communal depuis juillet 2021, elle travaillait auparavant à la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS). Titulaire d'une maîtrise en génie des procédés de l'environnement, elle intègre le service assainissement de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (CCHS) où elle devient technicienne par concours et assurera la gestion de la station d'épuration. Aujourd'hui, ses fonctions sont très variées et enrichissantes, ce qu'elle apprécie beaucoup. Emmanuelle Helbert vous invite à consulter la page du site internet de la commune dédiée à l'urbanisme. Vous trouverez les réponses à vos nombreuses questions relatives au droit des sols ainsi qu'aux démarches à effectuer pour vos projets de travaux tels que le règlement du PLU, la carte du zonage et les formalités d'urbanisme en fonction du projet.



**Savez-vous qu'un bénitier a été retrouvé** après la première guerre, en exhumant les derniers corps du cimetière situé autour de l'église ?  
Il pourrait s'agir d'un ancien baptistère au vu de l'inscription latine sur le pourtour de la vasque  
(en partie illisible, car la pierre est usée) :  
« Lavabis me et super nivem dealbabor »  
(Tu me laveras et je deviendrai plus blanc que neige).  
Ce baptistère est visible à l'entrée de l'église.

**Déjà 25 donateurs pour la restauration de l'église,  
6205 euros collectés !**

**Pour vous mobiliser, vous trouverez une plaquette à  
l'accueil de la mairie ou cliquez sur [WWW.fondation-patrimoine.org](http://WWW.fondation-patrimoine.org) pour un don en ligne.**

**FONDATION ► Je donne !**



**Pour la  
restauration de**

**l'église  
Saint-Jean-Baptiste  
de Giromagny**

Territoire de Belfort

## Zone bleue

Quelques citoyens d'ici et d'ailleurs semblent avoir été surpris de découvrir que le non-respect des règles du code de la route à Giromagny pouvait conduire à des sanctions, notamment en ce qui concerne la zone bleue, alors il est peut-être utile d'en rappeler l'utilité et les règles d'utilisation.

Les « zones bleues » ont été instaurées à Paris dans les années 50 afin d'assurer la rotation des véhicules en stationnement et essentiellement permettre un accès rapide aux commerces. L'accès aux places de stationnement est gratuit sous réserve de disposer et d'utiliser un « disque » de stationnement permettant de déterminer sa durée. Depuis cette époque, le dispositif a largement été remplacé par des dispositifs payants mais cette éventualité n'est pas à l'ordre du jour dans notre ville.

À Giromagny, l'instauration de la zone bleue, notamment sur la place des Mineurs, date de la fin du siècle dernier. Depuis cette époque elle a toujours été en vigueur, mais il est vrai que son respect a été rarement contrôlé, en dépit des doléances de certains commerces et usagers. Depuis 6 mois environ, dans le cadre du programme de revitalisation du centre-ville, cette zone bleue a été étendue, notamment à l'ensemble de la RD 465 entre la rue des Écoles et la Gendarmerie et au petit parking du Paradis des Loups. Toutes les places n'ont pas encore été marquées par des pointillés bleus (elles le seront d'ici la fin des travaux) mais celles qui le sont font naturellement l'objet d'une surveillance afin que les mauvaises habitudes se perdent et que l'investissement consenti soit utile à nos commerces. Très clairement, l'objectif est de faciliter les opérations de très courte durée (achats ponctuels, dépôts, livraisons, chargements, ...). En cas de non-respect, défaut de disque ou dépassement de la durée de stationnement autorisée, vous devrez vous acquitter d'une amende de 2<sup>e</sup> classe (article R. 417-3 du Code de la route), soit 35€ (somme encaissée par l'état et non par la commune !).

Un point délicat, sujet à diverses appréciations, reste encore en discussion : celui de la durée autorisée de stationnement. De fait, tous les commerces et services de Giromagny sont situés à moins de 3 minutes à pied d'une zone de stationnement libre. Il a donc semblé pertinent de limiter la durée de stationnement en zone bleue à 20 minutes considérant que pour des durées d'usage plus longues les 3 minutes de marche ne sont pas une vraie contrainte, mais ce sujet reste ouvert et cette durée pourra faire l'objet d'un ajustement dans les mois qui viennent.

## Fourrière

Le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une convention, avec la société SAS AB DEPANNAGE en vue de procéder à la mise en fourrière automobile des véhicules en stationnement gênant ou en stationnement abusif sur le territoire de la commune.

Nous vous recommandons donc de bien veiller à respecter les règles du code de la route dans les domaines du stationnement gênant (stationnement hors cases, stationnement sur les trottoirs, etc.) et du stationnement abusif (stationnement d'un véhicule occupant un même emplacement pendant une durée supérieure ou égale à 7 jours) pour éviter de vous retrouver en situation délicate et devoir payer des sommes importantes correspondant à l'amende forfaitaire, aux frais d'enlèvement et aux frais de garde du délégataire.



## La vie communale en images



Le 19 janvier, réunion de concertation concernant les conteneurs à biodéchets.

Alors que le sujet suscite de nombreuses interrogations dans la population, seulement deux de nos concitoyens étaient présents à cette réunion annoncée par le GIRO.COM numéro de janvier, par Illiwap et par la presse locale. Il était question de définir les lieux d'implantation des conteneurs pour répondre au mieux au besoin des usagers. Le président du SMICTOM, Patrick Miesch et la directrice du SMICTOM, Alexia Lavalée étaient présents pour présenter et répondre à toutes les questions concernant le tri et la valorisation des biodéchets. Le SMICTOM sera présent sur le marché du samedi 4 mars pour la distribution du kit de tri des biodéchets. Vous pouvez aussi le retirer au bureau du SMICTOM 40B avenue Jean Moulin à Rougemont-le-Château



Le 6 janvier, la municipalité présentait ses vœux à l'Espace de la Tuilerie.

### Chalets à louer !

Vous avez sans aucun doute remarqué lors de votre passage au marché de Noël, à l'Espace de la Tuilerie, que les exposants étaient abrités dans des chalets flambant neufs. Ces trois structures de bois réalisées par Dominique Piot, artisan menuisier installé à Giromagny, ont été acquises par la commune et sont proposées à la location à tout moment de l'année pour les associations ou les particuliers. Le tarif est de 200 euros /semaine.

Renseignements au secrétariat de la mairie.



### Leela, une artiste généreuse

En visite à la mairie, Leela, 6 ans, a jugé que les murs de notre maison commune ne sont pas suffisamment habillés. Quelques semaines après ce constat, la toute jeune artiste peintre a offert un grand tableau à M. le Maire en lui demandant de l'accrocher dans la salle des mariages. Ce sera fait ! Un grand merci à Leela !



Rendez-vous incontournable du mois de février, le salon de peinture et sculpture « Aux trois tours de gueules » se tiendra à l'Espace de la Tuilerie du samedi 11 février au dimanche 19 février. Patrick Gall et Bernard Deschamps, artistes peintres, sont les invités d'honneur de cette 28ème édition. La présidente de l'association Transhumance et Traditions (ATT) Monique Helbert et les membres bénévoles vous accueilleront tous les jours de 14h à 18h.



L'entrée est gratuite



# Giropratique

Gendarmerie	03 84 29 30 17
Mairie	03 84 27 14 18
Pompiers	18
SAMU	15
ENEDIS	09 72 67 50 90
GRDF	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux	03 84 29 50 19
CCVS Assainissement	03 84 54 70 80
Pharmacie de garde	3237
Médecin de garde	3966
Contact internet à disposition : <a href="mailto:mairie@giromagny.fr">mairie@giromagny.fr</a>	
Contact GIROCOM : <a href="mailto:communication@giromagny.fr">communication@giromagny.fr</a>	



**France services**

2, avenue Jean Moulin  
03 39 53 06 53

CAF - CNAM - CNAV  
MSA - AGIRC ARRCO

**Permanences  
pour février 2023  
sur rendez-vous**

**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**  
Mercredis 8 & 22  
sur RDV à partir de 14h

**Conciliateur de Justice**  
Mercredis 1<sup>er</sup> & 15  
sur RDV au: 06 82 17 55 92  
[www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

## Personnel Mairie

**Accueil - Service à la population**  
• 03.84.27.14.18

✉ Amandine BLANC : [amandineblanc@giromagny.fr](mailto:amandineblanc@giromagny.fr)

**Organisation des manifestations**  
• 03.84.27.02.10

✉ Karine BEN : [karineben@giromagny.fr](mailto:karineben@giromagny.fr)

**Location de salles**

✉ Malick SAMB : [malicksamb@giromagny.fr](mailto:malicksamb@giromagny.fr)

**Visiteuse sociale**

✉ Chantal HALAHIGANO : [chantalhalahigano@giromagny.fr](mailto:chantalhalahigano@giromagny.fr)

## En février

Mercredis 1 <sup>er</sup> et 15	Ramassage des ordures ménagères (à sortir la veille après 18h)
Samedi 4 et dimanche 5	Salon du bien-être Espace de la Tuilerie 10h/18h. Entrée 2 euros
du samedi 11 au dimanche 19	Salon de peinture et sculpture 14h/18h Espace de la Tuilerie
Dimanche 19	« La visite » à 17h – Théâtre du Pilier Espace la Savoureuse
Jeudis 9 et 23	Ramassage des sacs de tri (à sortir la veille après 18h)
Jeudi 23	Don du sang Espace de la Tuilerie 16h/19h30
Lundi 27	Déchèterie mobile de 12h à 19h au Stade Edouard Travers
Mardi 28	Apéro-philo n°4 à 18h30 – Théâtre du Pilier. Espace la Savoureuse

Le calendrier peut évoluer, vous pouvez également le consulter sur notre site : [www.giromagny.fr](http://www.giromagny.fr)

## Les Bricolos recherchent des vieux vélos pour la déco !

Le 22 juillet prochain, le Tour de France 2023 traversera Giromagny ! Pour fêter la 22<sup>e</sup> étape : Belfort-Markstein, les bénévoles « les bricolos », recherchent des vieux vélos dans le but de les repeindre et de les installer sur le parcours de la course.

N'hésitez pas à faire don de votre ancienne bicyclette de taille adulte ou de taille enfant, même en mauvais état de marche. Les roues de vélos sont aussi demandées. Les bénévoles vous accueillent dans leur local, 14 rue des casernes, les lundis de 20h à 22h. Possibilité d'enlèvement à votre domicile. Contacts : 0699307286 ou 0674769756. Merci pour vos dons !

L'équipe des « bricolos » attend vos vélos.



## L'Institut Perdrizet lance un appel aux dons de LEGO pour créer un atelier pour les jeunes.

Ces petites briques permettent de travailler différentes notions comme construire, déconstruire, ranger, trier, assembler, créer, se repérer dans un espace, inventer, suivre un plan... ».

Les LEGO en vrac conviennent très bien.

Il est possible de déposer votre don à l'accueil de l'Institut Perdrizet :  
17 rue du Rosemont à Giromagny

Contact : Vincent Perroz  
par mail [vperroz@fondation-arcenciel.fr](mailto:vperroz@fondation-arcenciel.fr)



Route enneigée ou verglacée =

Achérence fortement diminuée



Distances de freinage quadruplées

- \* Limiter sa vitesse.
- \* Conduire en souplesse et sans accoup.
- \* Augmenter les distances de sécurité.
- \* Anticiper les freinages et ralentir progressivement.
- \* Rouler en sur-régime en utilisant le frein moteur pour maintenir l'adhérence au sol.
- \* Éviter les arrêts complets du véhicule.
- \* Redémarrer en accélérant doucement.

### En cas de dérapage



1 Regarder le point où l'on souhaite aller

2 Ne pas freiner.

Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur : <https://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : Christian Coddet

Réception des articles, rédaction : Séverine Bonnet, Marie-Noëlle Marline

Crédit photos : Christian Coddet, Marie-Noëlle & Thierry Marline, Élisabeth Wuillemin.

Ont participé à ce numéro : Séverine Bonnet, Barbara Natter, Patricia Vuillaumié

Mise en page & Impression : Belfort 2S Impression

Distribution : mairie de Giromagny

1800 exemplaires - N° 235 - Dépôt légal 01-2023

## Tribune de l'opposition

Article non fourni